



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 01 /2026

Regroupement des collèges de Bourg-en-Lavaux



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

À la suite d'une étude de faisabilité menée en 2025, la Municipalité a définitivement retenu la solution consistant à répartir les élèves de Bourg-en-Lavaux entre les collèges des Ruvines et du Genevrey. Cette variante, estimée à 47,7 millions de francs, prévoit la rénovation complète du Genevrey et la reconstruction du collège des Ruvines, qui pourrait être agrandi à 18 classes, deux salles de gymnastique, des espaces d'accueil parascolaire (UAPE) et un réfectoire scolaire. Ce choix permet de répondre aux besoins futurs en matière de capacité et de qualité des infrastructures. Plusieurs éléments devront encore être précisés avant la présentation des préavis au Conseil communal : répartition des degrés entre sites, avenir du bâtiment de la Capite, accueil provisoire des élèves et choix des modalités d'adjudication.

Dans le cadre du préavis no 01/2025 « Infrastructures scolaires - Demande de crédit complémentaire pour l'étude de faisabilité d'une rénovation/reconstruction des collèges » adopté lors de la séance du conseil communal du 5 mai 2025, la Municipalité a mandaté le bureau BK Background Architecture pour procéder à cette étude. Le rapport de BK a été finalisé courant décembre et analysé par le comité de pilotage du projet dans sa séance du 16 janvier dernier.

Pour rappel, l'objectif de cette étude était d'approfondir la faisabilité des deux variantes de regroupement envisageables et d'en évaluer sur les mêmes bases de calcul le coût des investissements à engager. Ces deux variantes sont les suivantes ¹:

1. Regroupement de tous les établissements scolaires sur le seul site des Ruvines avec locaux pour l'accueil de jour des enfants scolarisés (UAPE), à savoir la reconstruction d'un nouveau collège, et la construction des infrastructures de gymnastique (3 salles multi-usages) et sportives sur la parcelle attenante au terrain de football.
2. Regroupement des élèves sur les deux sites des Ruvines et du Genevrey. Rénovation lourde du collège du Genevrey avec réaffectation scolaire ou parascolaire du local de voirie (accueil UAPE ou réfectoire pour les degrés scolaires 7/8 P dans une sous-variante). Démolition/reconstruction du collège des Ruvines avec 24 à 26 classes, construction de deux salles de gymnastique, espaces pour l'UAPE et construction d'un réfectoire scolaire (selon sous-variante retenue pour le Genevrey).

¹ Dans ces deux variantes, le collège du Vanel serait réaffecté à un autre usage. Sa collocation en zone constructible de faible densité dans le nouveau Plan d'affectation communal pourrait notamment permettre sa valorisation par la construction de logements.



Selon le rapport BK, le coût d'investissement, estimé avec une marge de +/- 20 %, s'élèverait à CHF 63,5 millions pour la variante 1 et à CHF 47,7 millions pour la variante 2 (y compris une réserve pour divers et imprévus de 11 %). En conséquence, et dès lors que la variante 1 n'offre pas d'atouts décisifs, le comité de pilotage a recommandé à la Municipalité de retenir la variante 2, qui permet de conserver un collège dans les hauts de la commune. Dans sa séance du 26 janvier, la Municipalité a validé le choix de la variante 2 et décidé d'entreprendre les démarches nécessaires pour permettre la rédaction des préavis à soumettre au Conseil communal. A ces fins, plusieurs éléments doivent encore être affinés ou examinés, et des choix de principe sont encore à fixer, en particulier :

- Décision sur la sous-variante à retenir quant à l'enclassement des élèves au collège du Genevrey : maintien, comme actuellement, de classes des degrés 1 à 6P, avec aménagements de locaux nécessaires à l'accueil de jour de ces élèves (actuellement UAPE « Le Chat perché », dont la capacité serait agrandie), ou affectation du collège aux classes 7 et 8 P, ce qui supposerait la création d'un réfectoire scolaire pour ces élèves.
- Avenir de l'UAPE « La Capite » au centre de Cully. Le bâtiment communal accueille actuellement les élèves des degrés 1 à 6P fréquentant essentiellement les collèges des Ruvines et du Vanel, et pourra accueillir environ 140 enfants dès le déménagement de la bibliothèque communale dans ses nouveaux locaux à la rue du Temple 1. L'étude BK a pris pour hypothèse un aménagement de locaux pour l'accueil de jour d'environ 230 élèves des degrés 1 à 6P (répartis entre le nouveau collège des Ruvines et le Genevrey), ce qui permettrait d'accueillir l'intégralité des enfants fréquentant actuellement la Capite. La question reste toutefois ouverte quant à un éventuel maintien du site de Cully et une pérennisation de l'actuelle Capite. En tout état de cause, d'importants travaux de rénovation devront être entrepris, quelle que soit la future affectation du bâtiment.
- Nombre de classes à construire au nouveau collège des Ruvines selon besoins futurs estimés. L'étude de BK a confirmé la faisabilité pour les deux options retenues, la première à 16 classes et la seconde avec 18 classes, l'impact financier de la seconde option s'avérant peu significatif. Les besoins de locaux pour des activités associatives seront à prendre en considération également.
- Accueil provisoire des élèves pendant les travaux. L'indisponibilité de plusieurs salles de classe pendant les travaux de rénovation (Genevrey) et de construction (Ruvines) nécessitera l'installation de locaux provisoires à l'instar de ce qui avait été mis en place lors de la construction du collège secondaire du Verney à Puidoux. Une évaluation des besoins sera effectuée et, surtout, l'identification du ou des sites pouvant accueillir ces locaux sur la commune. Un chiffrage des coûts prévisibles devra être intégré aux futures demandes de crédit.



- Choix de la procédure d'adjudication des études et travaux. La nature des travaux à entreprendre étant foncièrement différente pour chacun des deux collèges, le choix des procédures d'adjudication pour les travaux à entreprendre (études et réalisation) est encore à définir. Au vu des enjeux considérables de ce projet, tant pour la scolarité des enfants de Bourg-en-Lavaux qu'en matière financière, le choix des processus à engager pour sa mise en œuvre et sa réalisation est essentiel à sa réussite. Sont envisageables les procédures d'appel d'offres pour travaux (Genevrey surtout), de concours d'architecture (ouvert ou sélectif) et de mandat d'études parallèles (MEP). Avec l'aide d'un mandataire externe, la Municipalité s'attachera à évaluer les avantages et inconvénients de chacune afin de proposer des solutions optimales au Conseil communal.

Un grand pas a été franchi dans ce projet et la Municipalité s'en réjouit. Les explications qui précèdent démontrent toutefois que le chemin est encore long jusqu'à sa réalisation. La Municipalité s'est déjà attelée à chercher les meilleures réponses à toutes les questions encore ouvertes. Elle a à cœur d'y parvenir rapidement afin de pouvoir présenter dans les meilleurs délais les préavis nécessaires au Conseil communal.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 9 février 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti